



Société d'assurance-dépôts
du Canada

**Rapport
financier trimestriel
Premier trimestre**

30 Juin 2023

Non vérifié

Canada 

Table des matières

Compte rendu	2
Résultats financiers – Points saillants	3
Analyse des risques	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	5
Résultats financiers	6
Financement <i>ex ante</i>	9
Liquidités mobilisables	9
Déclaration de responsabilité de la direction	11
États financiers consolidés condensés et notes complémentaires	12
État consolidé condensé de la situation financière	12
État consolidé condensé du résultat global	13
État consolidé condensé des variations des capitaux propres.....	14
Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie.....	15
Notes complémentaires	16
1 - Informations générales	16
2 - Principales méthodes comptables.....	17
3 - Titres de placement	18
4 – Actifs au titre de droits d’utilisation et obligations locatives	18
5 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts	20
6 – Charges d’exploitation.....	21
7 – Transactions entre parties liées	21

Compte rendu

Premier trimestre – exercice 2023-2024

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2023 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers consolidés condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Résultats financiers – Points saillants

Pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2023, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a enregistré un bénéfice net de 40 millions de dollars qui résulte des éléments suivants : produits tirés des primes (222 millions), produits tirés des placements (39 millions), augmentation de 200 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la « provision »), charges d'exploitation (19 millions) et charge d'impôt (2 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait affiché un bénéfice net de 112 millions de dollars qui se ventilait comme suit : produits tirés des primes (204 millions), produits tirés des placements (25 millions), augmentation de la provision (100 millions), charges d'exploitation (16 millions) et charge d'impôt (1 million).

Les produits tirés des primes du trimestre terminé le 30 juin 2023, soit 222 millions de dollars, sont en hausse de 18 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements du trimestre terminé le 30 juin 2023 s'élèvent à 39 millions de dollars, soit 14 millions de plus qu'il y a un an. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (8 127 millions de dollars au 30 juin 2023 contre 7 272 millions au 30 juin 2022) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,00 % au 30 juin 2023 contre 1,47 % au 30 juin 2022).

Les charges d'exploitation du trimestre terminé le 30 juin 2023 totalisent 19 millions de dollars, ayant augmenté de 3 millions par rapport à un an plus tôt. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite du projet de modernisation du remboursement des dépôts et par la hausse des frais de personnel engagés pour soutenir les grands chantiers de la SADC.

Au 30 juin 2023, la provision se chiffrait à 2 300 millions de dollars, soit 200 millions de plus qu'au 31 mars 2023, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

Au 30 juin 2023, le total des actifs de la SADC s'élevait à 8 391 millions de dollars, dépassant de 232 millions le total inscrit au 31 mars 2023. La hausse résulte surtout des primes d'assurance à recevoir de 222 millions de dollars comptabilisées au premier trimestre. La SADC perçoit ces primes auprès des institutions membres en juillet et en décembre de chaque exercice.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. Au 30 juin 2023, le financement *ex ante* de la SADC (8 371 millions de dollars) correspondait à 71 points de base des dépôts assurés (1 179 milliards de dollars). La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion des risques (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la SADC. Le programme de GRE influe sur l'élaboration des stratégies, la prise de décisions et l'attribution des ressources, et il prévoit la réévaluation des risques chaque trimestre.

Au 30 juin 2023, la SADC avait en place des stratégies appropriées d'atténuation des risques importants recensés par le programme de GRE. La direction évalue et surveille ces risques sans relâche.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la SADC, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Le 15 juillet 2023, les institutions membres avaient transmis leurs déclarations annuelles des dépôts assurés à partir desquelles les produits tirés des primes sont établis pour l'exercice. Sur la base de ces déclarations, les dépôts assurés que les institutions membres détenaient au 30 avril 2023 totalisaient 1 179 milliards de dollars (1 082 milliards au 30 avril 2022).

Pour l'exercice 2023-2024, on estime à 889 millions de dollars les produits tirés des primes (815 millions en 2022-2023).

Conseil d'administration, direction et personnel

M. Jeffrey Heath a été nommé au conseil d'administration de la SADC le 31 mai 2023, pour un mandat de quatre ans.

M^{mes} Helen R. del Val et Tashia Batstone ont été nommées au conseil d'administration de la SADC le 22 juin 2023, pour un mandat de quatre ans chacune.

Le 22 juin 2023, le mandat d'administrateur de M. Martin Castonguy a été prolongé de trois ans.

Ces nominations ont permis à M. David Dominy de mettre fin à son mandat en date du 22 juin 2023.

Le 31 mai 2023, M. Nick Leswick a été nommé sous-ministre des Finances à titre intérimaire, en remplacement de Michael Sabia.

Le 10 mai 2023, M^{me} Isabelle T. Jacques a renoncé à son rôle de substitut du sous-ministre des Finances au conseil d'administration de la SADC. Le 11 juillet 2023, la ministre a nommé M. Grahame Johnson en remplacement de M^{me} Jacques.

Le 28 avril 2023, M^{me} Nadine Saryeddine a été nommée responsable, Risque d'entreprise et Résilience. Elle est chargée du programme de gestion du risque d'entreprise et du Centre d'excellence en matière de simulations.

Programmes et projets

Le 1^{er} avril 2023, le cadre de protection de la SADC s'est enrichi d'une nouvelle catégorie d'assurance-dépôts, qui vise les sommes placées dans un CELIAPP (compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété) et qui bénéficie elle aussi d'un plafond de 100 000 \$.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 30 juin 2023 et le trimestre terminé le 30 juin 2022

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés les 30 juin 2023 et 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le		Écart	
	30 juin 2022	30 juin 2023	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	222 238	203 680	18 558	9%
Produits tirés des placements et autres produits	38 933	25 190	13 743	55%
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200 000	100 000	100 000	100%
Charges d'exploitation	19 292	16 360	2 932	18%
Charge d'impôt	1 602	861	741	86%
Résultat net	40 277	111 649	(71 372)	(64%)

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Pour l'exercice 2023-2024, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2022-2023. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2023-2024, établis selon les dépôts assurés au 30 avril 2023, devraient atteindre 889 millions de dollars. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la SADC dépend en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Par ailleurs, la SADC a mené une consultation au sujet des modifications qu'elle propose d'apporter à son régime de primes différentielles pour moderniser et rendre plus efficace le mécanisme d'établissement des primes fondées sur le risque que les institutions membres doivent acquitter chaque année. Toute révision future du régime pourrait entraîner des modifications au montant et à la composition des primes exigées.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre qui a pris fin le 30 juin 2023 se sont élevés à 222 millions de dollars, soit 9 % de plus que les 204 millions comptabilisés un an plus tôt. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre qui a pris fin le 30 juin 2023 totalisent 39 millions de dollars, soit 14 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (8 127 millions de dollars au 30 juin 2023 contre 7 272 millions au 30 juin 2022) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,00 % au 30 juin 2023 contre 1,47 % au 30 juin 2022).

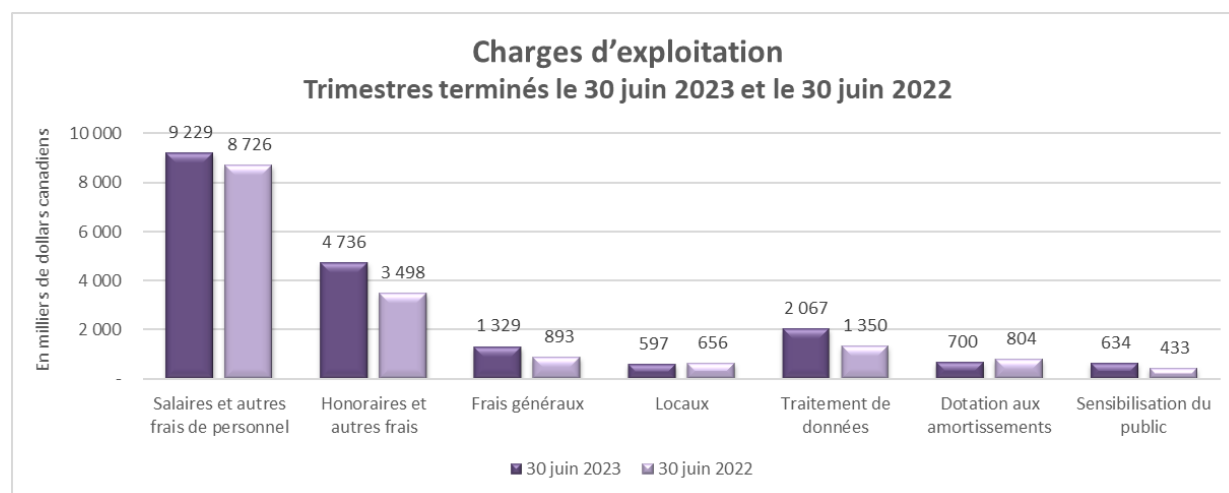
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Cette provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. On en réévalue la pertinence tous les trimestres et on la rajuste s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de pertes, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir de statistiques de défaillance réelle, le pourcentage prévu de pertes en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède du profil de risque de chacun de ses membres.

Au 30 juin 2023, la provision s'établissait à 2 300 millions de dollars, en hausse de 200 millions depuis la fin du trimestre précédent, en raison d'une augmentation de l'exposition aux pertes et d'une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation pour la période de 3 mois terminée le 30 juin 2023 totalisent 19 millions de dollars, ayant augmenté de 3 millions par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la modernisation du remboursement des dépôts et d'autres dépenses engagées pour soutenir les projets clés de la SADC.

Impôt sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes ont été radiées.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon *IAS 34, Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023, la Société a comptabilisé une charge d'impôt de 2 millions de dollars.

Résultats prévus pour l'exercice 2023-2024, comparativement au plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

(en millions de dollars canadiens)	2023-2024		Écart	
	Prévisions	Plan	Augmentation (\$)	(Diminution) (%)
Produits tirés des primes	889	861	28	3%
Produits tirés des placements et autres produits	186	174	12	7%
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	350	150	200	133%
Charges d'exploitation	90	90	-	-
Charge d'impôt	24	21	3	14%
Résultat net	611	774	(163)	(21%)

Produits tirés des primes

Le *Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 de la SADC* (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 861 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, soit 28 millions de moins que l'estimation actuelle de la direction (889 millions). Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Les résultats à ce jour diffèrent des prévisions, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 186 millions de dollars, soit un écart de 12 millions par rapport aux 174 millions annoncés dans le Plan. En effet, les rendements des placements ont été considérablement plus élevés que ceux auxquels on pouvait s'attendre au moment d'établir le Plan.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue au 31 mars 2024 s'établit à 2 450 millions de dollars, soit plus que les 2 250 millions annoncés dans le Plan. L'augmentation découle surtout de changements dans les hypothèses depuis décembre 2022.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation prévues pour l'exercice 2023-2024 seraient de 90 millions de dollars, ce qui est conforme avec le budget établi dans le Plan.

Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la Société dépend en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Au 30 juin 2023, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 8 371 millions de dollars, soit l'équivalent de 71 points de base des dépôts assurés.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

(en millions de dollars canadiens)	30 juin 2023	31 mars 2023
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	20	16
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	7 770	7 862
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	32 000	32 000
Total des liquidités mobilisables	39 790	39 878
Dépôts assurés (respectivement au 30 avril 2023 et au 30 avril 2022)	1 179 201	1 081 987
Total des points de base des dépôts assurés	337	369

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux. En vertu de la Loi sur la SADC, la société d'État est autorisée

à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 30 juin 2023, elle pouvait emprunter jusqu'à 32 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et la ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés condensés, en conformité avec la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels consolidés condensés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels consolidés condensés.

Les états financiers trimestriels consolidés condensés n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels consolidés condensés non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SADC à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.



La présidente et première dirigeante,

Leah Anderson

Ottawa, Canada
10 août 2023



Le directeur financier et responsable,
Efficacité opérationnelle

Jordan Rosenbaum

Ottawa, Canada
10 août 2023

États financiers consolidés condensés et notes complémentaires

État consolidé condensé de la situation financière

Au 30 juin 2023 et au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2023	31 mars 2023
ACTIFS			
Trésorerie		20 497	15 712
Titres de placement	3	8 127 321	8 123 679
Primes d'assurance à recevoir		221 584	-
Clients et autres débiteurs		435	472
Actif d'impôt exigible		1 208	-
Paiements anticipés		2 500	1 636
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	7 111	7 416
Immobilisations corporelles		3 356	3 452
Immobilisations incorporelles		7 175	6 934
TOTAL DES ACTIFS		8 391 187	8 159 301
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		9 592	13 579
Passif d'impôt exigible		-	4 954
Obligations locatives	4	8 505	8 816
Produits tirés des primes différés		830	-
Avantages du personnel		1 322	1 291
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	2 300 000	2 100 000
Passif d'impôt différé		148	148
Total des passifs		2 320 397	2 128 788
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		6 070 790	6 030 513
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		8 391 187	8 159 301

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat global

Trimestres terminés le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trimestre terminé le	
		30 juin 2023	30 juin 2022
PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes		222 238	203 680
Produits tirés des placements		38 933	25 138
Autres produits		-	52
		261 171	228 870
CHARGES			
Charges d'exploitation nettes	6	19 292	16 360
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	200 000	100 000
		219 292	116 360
Résultat net avant impôt		41 879	112 510
Charge d'impôt		1 602	861
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		40 277	111 649

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des variations des capitaux propres

Trimestres terminés le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2023	6 030 513
Total du résultat global	40 277
Balance, June 30, 2023	6 070 790
Solde au 31 mars 2022	5 382 542
Total du résultat global	111 649
Solde au 30 juin 2022	5 494 191

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie

Trimestres terminés le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2023	30 juin 2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Total du résultat global	40 277	111 649
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	700	804
Perte à la sortie d'immobilisations incorporelles	-	27
Produits tirés des placements	(38 933)	(25 138)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	38	43
Charge d'impôt	1 602	861
Charge au titre des avantages du personnel	31	33
Variation du fonds de roulement :		
Augmentation des primes d'assurance à recevoir	(221 584)	(203 627)
Diminution des clients et autres débiteurs	37	56
Augmentation des paiements anticipés	(864)	(299)
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	(3 987)	(3 625)
Augmentation des produits tirés des primes différés	830	160
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200 000	100 000
Intérêts reçus	46 724	41 585
Intérêts payés sur les obligations locatives	(38)	(43)
Impôt sur le résultat payé	(7 764)	(1 567)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	17 069	20 919
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(540)	(798)
Achat de titres de placement	(787 953)	(490 993)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	776 520	464 465
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(11 973)	(27 326)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement en principal sur les obligations locatives	(311)	(449)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(311)	(449)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	4 785	(6 856)
Trésorerie, au début	15 712	22 726
Trésorerie, à la fin	20 497	15 870

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est situé au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. Elle poursuit ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014 pour moderniser et renforcer le régime d'assurance-dépôts au Canada a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Deux séries de modifications visant à renforcer et à élargir la protection des dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, puis le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains procédés de la SADC.

La *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* (projet de loi C-47) a reçu la sanction royale le 22 juin 2023.

Certaines des dispositions adoptées concernent des modifications législatives, notamment à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Principales modifications législatives :

- La ministre est autorisée à hausser temporairement le plafond d'assurance-dépôts si elle juge que cette mesure est nécessaire pour préserver la stabilité et l'efficacité du système financier canadien. Cette disposition deviendra caduque le 29 avril 2024.
- Une autre disposition permet à la SADC d'administrer tout contrat lié à l'assurance-dépôts qui est conclu par la ministre avec toute entité, en vertu de l'article 60.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 10 août 2023, le Comité d'audit de la SADC a approuvé les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor. Ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités au 31 mars 2023 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

2 – Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels consolidés condensés et les états financiers consolidés audités au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers consolidés condensés trimestriels, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la SADC que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers consolidés annuels au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont été également les mêmes.

3 – Titres de placement

Les tableaux ci-après donnent une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la SADC.

<i>Au 30 juin 2023 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	8 127 321	(357 095)	5 627 971	2 142 255	-	7 770 226
Total des titres de placement	8 127 321	(357 095)	5 627 971	2 142 255	-	7 770 226

<i>Au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	8 083 737	(261 324)	5 629 815	2 192 598	-	7 822 413
Bons du Trésor	39 942	-	39 942	-	-	39 942
Total des titres de placement	8 123 679	(261 324)	5 669 757	2 192 598	-	7 862 355

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2023	31 mars 2023
AAA	5 893 522	5 863 319
AA+	-	339 098
AA	619 937	285 483
AA-	658 045	669 871
A+	955 817	965 908
Total des titres de placement	8 127 321	8 123 679
Rendement effectif moyen pondéré (%)	2,00	1,90

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 30 juin 2023, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2023).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto ; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2026 respectivement, mais chacun est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la SADC. La SADC loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2023	12 747	78	12 825
Ajouts	-	-	-
Solde au 30 juin 2023	12 747	78	12 825
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2023	5 355	54	5 409
Amortissement	302	3	305
Solde au 30 juin 2023	5 657	57	5 714
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2023	7 392	24	7 416
Solde au 30 juin 2023	7 090	21	7 111

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2023	8 792	24	8 816
Ajouts	-	-	-
Charges financières	38	-	38
Paiements de loyers	(346)	(3)	(349)
Solde au 30 juin 2023	8 484	21	8 505

La charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 38 000 dollars, figure à l'état du résultat global du trimestre terminé le 30 juin 2023. Au cours du premier trimestre terminé le 30 juin 2023, la SADC n'a comptabilisé aucune charge relative à des contrats de location à court terme, et elle a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 38 000 dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 311 000 dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux		
	loués	Matériel	Total
Pas plus de un an	1 393	11	1 404
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	4 782	10	4 792
Plus de cinq ans	2 825	-	2 825
Total	9 000	21	9 021

5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux avantages économiques futurs que la société d'État devra accorder dans le cadre de son mandat d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans l'éventualité d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue, dont le montant et la date de survenance sont du domaine de l'inconnu. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2023	2 100 000
Augmentation de la provision	200 000
Solde au 30 juin 2023	2 300 000

6 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation nettes de la SADC pour le trimestre terminé le 30 juin 2023.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Salaires et autres frais de personnel	9 229	8 726
Honoraires et autres frais	4 736	3 498
Frais généraux	1 291	850
Locaux	597	656
Traitement de données	2 067	1 350
Dotation aux amortissements	394	449
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	306	355
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	38	43
Sensibilisation du public	634	433
Total des charges d'exploitation	19 292	16 360

7 – Transactions entre parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la SADC et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée contrôlée par la SADC. Les soldes et les opérations entre la SADC et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties liées.